

RÉSOLUTION UIT-R 4-3
**STRUCTURE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DES
RADIOCOMMUNICATIONS**

(1993-1995-1997-2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) le numéro 133 et l'article 11 de la Convention de l'UIT;
- b) que les travaux des Commissions d'études des radiocommunications sont liés à la définition des bases techniques, d'exploitation et de procédure pour l'utilisation efficace du spectre des fréquences radioélectriques et de l'orbite des satellites géostationnaires;
- c) que la coopération entre le Secteur des radiocommunications et les organisations internationales ou régionales dans le domaine de l'élaboration de normes applicables aux systèmes de radiocommunication et à leur exploitation présenterait des avantages considérables,

décide

- 1** que sept Commissions d'études des radiocommunications seront constituées comme indiqué à l'Annexe 1;
- 2** que, en liaison avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, le Secteur du développement des télécommunications, le Secrétariat général de l'UIT et les autres organisations intéressées, le Bureau des radiocommunications organisera les travaux d'un Comité de coordination pour le vocabulaire, dont le domaine de compétence est spécifié à l'Annexe 2.

ANNEXE 1

Commissions d'études des radiocommunications

COMMISSION D'ÉTUDES 1

(GESTION DU SPECTRE)

(Planification, exploitation, ingénierie, partage et contrôle du spectre)

Domaine de compétence:

- 1** Définition de principes et de techniques pour une gestion efficace du spectre, de critères et de méthodes de partage, de techniques de contrôle, des émissions, de stratégies à long terme pour l'exploitation du spectre et des méthodes économiques de gestion nationale du spectre ainsi que de mesures propres à faciliter, en collaboration avec les organes concernés de l'UIT, la collecte et la diffusion d'informations concernant les programmes informatiques élaborés pour la mise en œuvre des Recommandations pertinentes.

2 Fourniture d'une assistance aux pays en développement dans ses domaines de compétence, en collaboration avec le Secteur du développement des télécommunications.

3 Etude d'un nombre limité de Questions urgentes précises sur le partage et la compatibilité interservices qui lui sont adressées soit par l'Assemblée des radiocommunications soit, si une Question est soulevée dans l'intervalle séparant deux Assemblées des radiocommunications, par une décision d'une réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études, ou bien encore par le Directeur, après consultation des Présidents des Commissions d'études et des administrations intéressées. L'Assemblée des radiocommunications ou le Directeur, selon le cas, établit un calendrier pour l'exécution des travaux.

Elaboration de Recommandations ou d'un Rapport à la Réunion de préparation à la Conférence en réponse aux Questions urgentes relatives au partage et à la compatibilité interservices exigeant un examen particulier. Cette ligne d'action sera suivie si la Question ne peut pas être examinée plus rapidement suivant le mécanisme habituel par les Groupes de travail mixtes, les Groupes d'action mixtes ou les Groupes de Rapporteurs ad hoc, et qui lui sont attribués par l'Assemblée des radiocommunications ou, si la Question est soulevée dans l'intervalle séparant deux Assemblées des radiocommunications, par le Directeur après consultation des Présidents de Commission d'études et des administrations intéressés.

| | | |
|-------------------------|-------------|-----------------------------|
| <i>Président:</i> | R. MAYHER | (Etats-Unis d'Amérique) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | T. JEACOCK | (Royaume-Uni) |
| | N. KISRAWI | (République arabe syrienne) |
| | A. PAVLIOUK | (Russie (Fédération de)) |

COMMISSION D'ÉTUDES 3

(PROPAGATION DES ONDES RADIOÉLECTRIQUES)

Domaine de compétence:

Propagation des ondes radioélectriques dans les milieux ionisés et les milieux non ionisés et caractéristiques du bruit radioélectrique, dans le but d'améliorer les systèmes de radiocommunication.

| | | |
|-------------------------|----------------------|-------------|
| <i>Président:</i> | D.G. COLE | (Australie) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | B. ARBESSER-RASTBURG | (ASE) |
| | D.V. ROGERS | (Canada) |

COMMISSION D'ÉTUDES 4
(SERVICE FIXE PAR SATELLITE)

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service fixe par satellite et liaisons intersatellites dans le service fixe par satellite y compris les fonctions de poursuite, télémessure et télécommande.

| | | |
|-------------------------|-------------------|---------------|
| <i>Président:</i> | Y. ITO | (Japon) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | J.M.P. FORTES | (Brésil) |
| | V. RAWAT | (Canada) |
| | A.G. REED | (Royaume-Uni) |
| | J. SESEÑA NAVARRO | (Espagne) |

COMMISSION D'ÉTUDES 6
(SERVICES DE RADIODIFFUSION)

Domaine de compétence:

Radiodiffusion par radiocommunications (de Terre et par satellite), y compris les services visuels, sonores, multimédias et de transmission de données conçus principalement pour être utilisés par le grand public.

La radiodiffusion repose sur l'utilisation de systèmes de diffusion de l'information "tous azimuts à partir d'un point fixe" offerts au grand public par l'intermédiaire de récepteurs largement disponibles sur le marché. Lorsqu'il faut disposer de la capacité d'un canal de retour (par exemple, pour le contrôle d'accès, l'interactivité, etc.), la radiodiffusion utilise le plus souvent une infrastructure de distribution asymétrique qui permet le transfert à haute capacité de l'information au public, une liaison en retour à faible capacité étant établie vers le fournisseur de services. La production et la distribution des programmes (services visuels, sonores, multimédias et de transmission de données, etc.) peuvent utiliser des circuits de contribution entre les studios, des circuits de collecte de l'information (ENG, SNG, etc.), la distribution primaire aux noeuds de diffusion et la distribution secondaire aux consommateurs.

Reconnaissant que la radiodiffusion par radiocommunications englobe la production de programmes et leur diffusion au grand public, comme indiqué ci-dessus, la Commission d'études examine les aspects liés à la production et aux radiocommunications, dont l'échange international de programmes ainsi que la qualité globale du service.

| | | |
|-------------------------|---------------|--------------------------------------|
| <i>Président:</i> | A. MAGENTA | (Italie) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | J.A. FLAHERTY | (NABA) |
| | S. GLOTOV | (Ukraine) |
| | J. KUMADA | (Japon) |
| | H. KUSSMANN | (Allemagne (République fédérale de)) |
| | R. NAJM | (ASBU) |
| | L. OLSON | (Etats-Unis d'Amérique) |
| | K.M. PAUL | (Inde) |
| | V. STEPANIAN | (Iran (République islamique d')) |

COMMISSION D'ÉTUDES 7
(SERVICES SCIENTIFIQUES)

Domaine de compétence:

- 1 Systèmes d'exploitation et de recherche spatiales, d'exploration de la Terre et de météorologie, y compris l'utilisation corrélative des liaisons du service intersatellites.
- 2 Radioastronomie et radarastronomie.
- 3 Diffusion, réception et coordination des services de fréquences étalon et de signaux horaires, y compris l'application des techniques par satellite, à l'échelon mondial.

| | | |
|-------------------------|---------------|--------------------------|
| <i>Président:</i> | R.M. TAYLOR | (Etats-Unis d'Amérique) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | R. JACOBSEN | (Australie) |
| | G. DE JONG | (Pays-Bas (Royaume de)) |
| | V. MEENS | (France) |
| | M.B. VASILIEV | (Russie (Fédération de)) |

COMMISSION D'ÉTUDES 8

(SERVICES MOBILE, DE RADIOREPÉRAGE ET D'AMATEUR
Y COMPRIS LES SERVICES PAR SATELLITE ASSOCIÉS)

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service mobile, du service de radiorepérage et du service d'amateur, y compris les services par satellite associés.

| | | |
|-------------------------|-------------------|--------------------------|
| <i>Président:</i> | C.VAN. DIEPENBEEK | (Pays-Bas (Royaume de)) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | T. MIZUIKE | (Japon) |
| | V.A. STRELETS | (Russie (Fédération de)) |
| | R.L. SWANSON | (Etats-Unis d'Amérique) |

COMMISSION D'ÉTUDES 9

(SERVICE FIXE)

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service fixe exploités au moyen de stations de Terre.

| | | |
|-------------------------|--------------|--------------------------|
| <i>Président:</i> | V.M. MINKIN | (Russie (Fédération de)) |
| <i>Vice-Présidents:</i> | A. HASHIMOTO | (Japon) |
| | H. MAZAR | (Israël (Etat d')) |
| | K. MEDLEY | (Etats-Unis d'Amérique) |

ANNEXE 2

CCV

(COMITÉ DE COORDINATION POUR LE VOCABULAIRE)

Domaine de compétence:

Coordination au sein des Commissions d'études des radiocommunications, et liaison avec les Commissions d'études de la normalisation des télécommunications et celles du développement des télécommunications, le Secrétariat général de l'UIT et les autres organisations intéressées, principalement la Commission électrotechnique internationale (CEI), en ce qui concerne:

- le vocabulaire, y compris les abréviations et sigles;
- les sujets associés (grandeurs et unités, symboles graphiques et littéraux).

Président: J.P. HUYNH (France)

Vice-Présidents: L.W. BARCLAY (Royaume-Uni)
P. GARCÍA-BARQUERO (Espagne)
